



Branche INRA, Rennes

**L'INRA aux côtés de Triskalia parmi  
les membres principaux de la chaire d'entreprise  
Agriculture Ecologiquement Intensive (AEI) !**

Le 14 mars 2018, la cour d'appel de Rennes a reconnu le caractère professionnel des affections chroniques dont souffre un ex-salarié de la coopérative Nutrèa-Triskalia. Sur quatre ex-salariés concernés, trois ont vu leur maladie reconnue comme maladie professionnelle : ils avaient été intoxiqués, sur le site de Plouisy (Côtes-d'Armor), par des pesticides interdits depuis plusieurs années dans l'UE et contenus dans les aliments pour le bétail qu'ils manipulaient pour le compte de la coopérative. Cette dernière les avait alors licenciés... pour inaptitude au travail. Le suicide d'un cinquième salarié, sur son lieu de travail, a lui aussi été reconnu comme accident de travail.

Sur ce dossier, Nutrèa-Triskalia avait déjà été condamnée en 2014 par le tribunal des Affaires de sécurité sociale de Saint-Brieuc pour faute inexcusable de l'employeur, puis en 2017 par le tribunal des prud'hommes de Lorient pour licenciement sans cause réelle et sérieuse. Aujourd'hui, la justice affirme donc une nouvelle fois que ce sont les conditions de travail imposées par la coopérative à ses salariés qui les ont rendus malades.

C'est pourtant à cette entreprise que l'INRA s'est récemment associé, au sein du groupe des membres principaux de la « chaire d'entreprise » d'Agriculture Ecologiquement Intensive (AEI) d'AgroCampus Ouest, de l'ONIRIS et de l'ESA,<sup>1</sup> à l'occasion du renouvellement de l'accord cadre quinquennal à l'automne 2017.

Institut public, « premier institut de recherche agronomique en Europe », l'INRA affiche sur son portail internet « mener des recherches au service d'enjeux de société majeurs »<sup>2</sup>. La promotion de la biodiversité, de l'économie circulaire ou de formes d'agricultures plus durables et respectueuses de l'environnement étaient mises en avant à l'occasion du dernier salon international de l'agriculture<sup>3</sup>.

À la veille de produire le document d'orientation du centre INRA de Bretagne-Normandie pour les cinq années à venir,<sup>4</sup> qui fera la part belle au prix qu'accorde l'institut à sa « responsabilité sociétale », l'INRA ferait preuve de plus de cohérence en évitant d'afficher de tels partenariats.

Celui-là laisse en tout cas peu d'espoir que l'institut ait réellement pris la mesure des enjeux, en 2018, d'une recherche agronomique publique au service de l'intérêt général, compris non seulement comme l'intérêt socio-économique des filières de production, mais aussi celui du public, préoccupé par la dégradation de l'environnement, la qualité de la production, ou par des conditions de travail des agriculteurs et des ouvriers de l'industrie agro-alimentaire.

D'autant plus que l'hypothèse posée par la chaire AEI que l'agriculture doit rester productiviste pour faire face à la demande est selon nous un contresens qui écarte délibérément la question des inégalités alimentaires locales et mondiales, du gaspillage alimentaire, la question de la répartition de la valeur tout au long de la chaîne de production, le poids des marchés, et l'attente de la société pour une territorialisation des systèmes de production. Cette hypothèse oriente la recherche académique, comme celle de l'INRA, et débouche sur une inertie telle que celle observée pour la sortie de la dépendance de l'agriculture française au glyphosate.

**SUD recherche EPST avait déjà exprimé sa solidarité avec ces ex-salariés de Triskalia en 2016. Nous demandons à la présidence du centre INRA de sortir de cette convention et invitons le personnel à s'exprimer en ce sens au sein des Unités et des instances locales.**

<sup>1</sup><http://www.agrocampus-ouest.fr/infoglueDeliverLive/actualites-reseaux/detail?contentId=13566>

<sup>2</sup> <http://institut.inra.fr/>

<sup>3</sup> <https://www6.inra.fr/rencontresia/>

<sup>4</sup> Stratégie de site et schéma de centre 2018–2022